

Vos RRF sont exclus des discussions

Vos représentants des relations fonctionnelles ont convenu de ne pas intervenir tandis que le gouvernement et la direction de la GRC élaborent un nouveau modèle de relations de travail pour la GRC. Ne vous attendez pas à ce qu'ils vous avisent et vous informent sur l'avenir de vos relations de travail – ils ne le peuvent pas. En février de cette année, le directeur national du Programme des relations fonctionnelles a conclu avec le commissaire une entente modifiée qui empêche les RRF de discuter de relations de travail avec la direction et de vous communiquer leurs opinions.

En vertu du nouveau contrat, les RRF ont convenu :

- ⊕ de s'abstenir de toute activité liée à la promotion d'une organisation ou d'un modèle de relation de travail en particulier;
- ⊕ d'être exclus de toute discussion avec la direction concernant la mise en place d'un nouveau plan de relations de travail pour les membres; et
- ⊕ de ne pas utiliser les systèmes de communication ou autre équipement ou établissement de la GRC pour promouvoir une organisation ou un modèle de relations de travail en particulier.

Tout RRF qui enfreint cet accord pourra faire l'objet de mesures disciplinaires en vertu de la constitution des RRF et de la part de leur commandant en vertu de la Loi sur la GRC.

Bien que le Programme des relations fonctionnelles demeure en vigueur, il ne jouera clairement aucun rôle dans la forme que prendra le nouveau système de relations de travail présentement en cours d'élaboration, et vos RRF ne seront plus en mesure de vous aviser et de vous informer des changements à venir. Ils sont désormais exclus du processus et privés d'information. Et pourtant les membres doivent être informés sur l'avenir de leurs relations de travail et des choix qui s'offrent désormais à eux. Les membres doivent donc prendre des mesures pour se renseigner eux-mêmes.

La reconnaissance des droits constitutionnels des membres par la Cour suprême du Canada leur a donné l'occasion ainsi que la responsabilité de bien s'informer et de participer à faire progresser la GRC. À titre d'organisation qui s'est battue pour que ses membres puissent avoir ce choix, l'ACPMP interpelle tous les membres à prendre leur avenir en considération. Comment souhaitez-vous voir l'organisation et votre milieu de travail évoluer? Qu'est-ce qui est important pour vous? L'ACPMP est convaincue que ce seront des membres comme vous, qui réfléchissent à la manière d'améliorer l'organisation et le milieu de travail, et qui agissent ensemble afin de réaliser ces objectifs, qui feront la différence. En tant que membres, nous sommes résolus à appliquer des normes élevées en matière de services policiers et nous reconnaissons l'importance d'une force policière nationale robuste

et professionnelle, mais nous croyons aussi que ces idéaux peuvent et seront atteints tout en traitant les membres de manière équitable, éthique et respectueuse. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous aurons la capacité d'influencer l'organisation. À cet égard, nous ne faisons pas œuvre de pionniers, mais suivons plutôt une norme bien établie et respectée du milieu policier. Les associations policières professionnelles de partout en Amérique du Nord et d'ailleurs sont reconnues depuis des décennies comme des acteurs légitimes contribuant positivement à notre profession. Cette possibilité est maintenant ouverte aux membres de la GRC. Nous exhortons les membres à participer. Parlez à vos collègues dans la GRC et les autres corps de police. Assistez à nos séances d'information. Accédez à notre page Web. Renseignez-vous et faites partie d'un contingent croissant de membres qui ont réalisé qu'en travaillant collectivement, nous sommes capable d'aider à façonner cette organisation pour qu'elle réponde aux besoins de ses membres et du public canadien.

LAISSEZ-NOUS PROTÉGER VOS DROITS

L'Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle (ACPMP) vise à devenir les représentants syndicaux indépendants de tous les membres du rang de la GRC. L'ACPMP a été créée en 2010 pour lutter pour le droit à la négociation collective par une association indépendante au nom des membres réguliers et civils de la GRC partout au Canada. Nous visons l'excellence dans notre conduite et nos obligations. Nous fournissons un leadership à tous nos membres sur les questions de justice qui affectent la qualité de vie de tous les Canadiens. L'Association ne vise ni ne défend le droit de grève. Pour en savoir plus, visitez www.mppac.ca.

MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada
ACPMP | Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle

MPPAC.CA // [COMMUNICATIONS](#) // [DEVENEZ MEMBRE](#) // [CONTACTEZ-NOUS](#)